



DEPARTEMENT  
DU GARD

ARRONDISSEMENT  
DE NIMES

Secrétariat des Assemblées

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

### PROCES VERBAL DES DEBATS DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Hélène DONATO, Madame Marie-Joelle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur André LAMY, Madame Danielle RIGNAC, Monsieur Daniel DAVOINE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Benjamin GUIDI donne pouvoir à Frédéric BRUNEL  
Monsieur Alain VULTAGGIO donne pouvoir à Alex DUMAGEL  
Madame Sylvie AJMO-BOOT donne pouvoir à Madame Berthe PEREZ  
Madame Lauris PAUL donne pouvoir à Madame Dominique TUDELA  
Madame Marie-Ange GRONDIN donne pouvoir à Madame Cathie HARTMANN  
Monsieur Joël PASSEMARD donne pouvoir à Madame Géraldine BREUIL  
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre GARCIA  
Madame Julie FERNANDEZ donne pouvoir à Madame Nadia ARCHIMBAUD  
Monsieur Cédric SANTUCCI donne pouvoir à Monsieur Eddy VALADIER

Absent : Monsieur Christophe LEFEVRE, Monsieur Paul GABRIEL (excusé)

L'Assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Brigitte SALAMA, désignée, prend place au Bureau.

\*\*\*\*\*

**Eddy VALADIER :** Nous avons eu la tristesse d'apprendre le 5 septembre dernier, le décès de Monsieur Alain GAIDO, ancien maire de Saint-Gilles, à l'âge de 74 ans. Monsieur Alain GAIDO a pris les commandes de l'hôtel de ville lors d'une élection partielle en 2010. Très attaché à notre commune et à ses habitants, il s'était aussi investi pour notre Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole dont il a été un des vice-présidents. Nous gardons en mémoire le souvenir d'un homme impliqué dans le développement de notre territoire, comme celui d'un maire à l'écoute et proche de ses concitoyens.

Il était également très engagé dans la défense de nos traditions taurines. Il aura été durant un peu moins de quatre années, très engagé pour sa ville, pour notre cité. Il a, avec son équipe municipale, mobilisé ses efforts dans les domaines sociaux, éducatifs et de la jeunesse, avec la création d'une feria pour les enfants, l'extension de l'école Jean Moulin, la mise en place du chantier d'insertion les Saladelles, et le lancement du dispositif zone de sécurité prioritaire qui a donné la part belle à l'éducation et à la prévention. Son action a également contribué à l'amélioration du cadre de vie avec l'aménagement de la route départementale 14, route de Générac, par le Département du Gard. Il a poursuivi la mise en œuvre du projet ANRU visant la réhabilitation de la cité Sabatot. C'est durant son mandat qu'a notamment été démolis le porche et le bâtiment d'habitat du Gard qui enjambait l'avenue de la Résistance. Également, après plusieurs années de définition du programme, en 2012, il a pu signer la convention PNRQAD, vaste plan de reconquête du centre-ville. Enfin, il a inauguré le nouvel EHPAD Les Jonquilles, réalisé par le CHU de Nîmes, qui a permis de doubler le nombre de pensionnaires et de créer une unité spécifique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et qui, d'ailleurs, fêtait ses dix ans ce mois-ci.

En somme, un élu attaché à Saint-Gilles, présent, et à l'écoute de ses administrés. Par ces quelques mots, je souhaitais saluer l'homme qu'il était, ses qualités d'écoute, d'attention à autrui, son investissement dans notre vie politique et associative.

En sa mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence pour rendre à Monsieur Alain GAIDO, un hommage collectif.

*Une minute de silence en mémoire d'Alain GAIDO.*

#### - Approbation du procès-verbal des débats du 11 juillet 2023

**Eddy VALADIER :** N'oubliez pas de signer les procès-verbaux des conseils municipaux précédents, pour ceux qui n'ont pas signé, ça circulera dans les rangs.

Je vous propose d'approuver le compte-rendu des débats du Conseil Municipal du mardi 11 juillet.

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Actualité oblige, puisque le commissaire-enquêteur a terminé ses rendez-vous mercredi dernier, nous avons déposé sur table la délibération concernant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création d'une nouvelle déchetterie intercommunale et le recalibrage du chemin d'accès communal des Cassagnes à Saint-Gilles.

Bien évidemment, si vous souhaitez un petit peu de temps le moment venu pour l'examiner, nous ferons une suspension de séance. Quelqu'un s'oppose-t-il à l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Évidemment, comme à l'habitude, si vous êtes concerné par l'une ou l'autre des délibérations, je vous remercie de me le signaler et de ne pas prendre part au vote.

À la convocation de ce Conseil Municipal était jointe la note explicative de synthèse des affaires qui seront soumises à délibération.

## **1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par M. le Maire**

**Eddy VALADIER** : Sans plus attendre, je vous propose de commencer par la Délibération n° 1 qui concerne les informations du Conseil Municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou les élus délégués.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **L'ASSEMBLÉE PREND ACTE**

## **2. Budget principal 2023 – Décision modificative n° 1**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 2. Il convient de réajuster nos crédits en section de fonctionnement, en dépenses comme en recettes, pour la somme de 246 569 € et en investissement pour la somme de 381 415 €, évidemment, en dépenses comme en recettes.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. Expérimentation du compte financier unique (CFU) en 2023**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 3. Cette modernisation portera sur trois axes majeurs, la mise en œuvre d'un cadre comptable réformé et harmoniser le référentiel M57. Vous savez que nous avons souhaité anticiper sa mise en œuvre obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous l'avons fait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cela consiste aussi à une production rénovée des comptes locaux, avec la création d'un compte financier unique, le fameux CFU. Vous savez que, notamment, au moment du compte administratif, nous votons le compte de gestion pour le comptable public et le compte administratif pour l'ordonnateur. Puis, déploiement d'un nouveau dispositif de fiabilisation des comptes locaux liés à l'expérimentation de la certification des comptes. Et là encore, on a souhaité anticiper les obligations réglementaires pour se porter candidat à ce qu'on appelle la vague 3, qui concerne les comptes de l'exercice 2023, c'est-à-dire ceux qui vous seront présentés, courant mai 2024.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 4. Ce sera Monsieur Jean-Pierre GARCIA et qui concerne les marchés publics relatifs aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité, de mise en accessibilité de nos deux écoles, Jules Ferry et Frédéric Mistral, c'est la passation d'avenants.

## **4. Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Passation d'avenants**

**Jean-Pierre GARCIA** : Sur ce marché, suite à des aléas, des avenants doivent être conclus.

Concernant le lot n° 2. L'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires, à savoir l'adaptation des planchers du rez-de-chaussée et des travaux divers. Ce lot fera donc l'objet d'un avenant n° 5 d'un montant de 57 800 € HT.

Concernant le lot n° 6. L'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires, en particulier celles relatives à la dépose et la repose des marches d'escalier. Ces modifications devront faire l'objet d'un avenant n° 3 sur ce lot à hauteur de 480 € HT.

Concernant le lot n° 10. Il a été nécessaire de procéder à des prestations supplémentaires concernant un déplacement des réseaux électriques de la zone de chantier et l'alimentation du store de la directrice. Ces modifications doivent faire l'objet de l'avenant n° 7 d'un montant de 2 214 € HT.

Il vous est donc demandé de valider ces avenants concernant ces lots de Jules Ferry.

**Eddy VALADIER** : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 5. Il s'agit des marchés publics relatifs aux marchés de fournitures de livraison de denrées alimentaires et de boissons, et c'est Monsieur GARCIA.

#### **5. Marché public relatif au marché de fournitures et livraison de denrées alimentaires et boissons Lots 1 (épicerie) – Lot 3 (produits surgelés) – Lot 5 (charcuteries fraîches) et Lot 7 (fruits et légumes conventionnels) – Passation d'avenants**

**Jean-Pierre GARCIA** : Compte tenu de l'augmentation des tarifs de ces fournitures de denrées, nous sommes un peu dans l'obligation d'augmenter les maximums pour les lots 1, 3, 5 et 7. Donc :

- 1 500 € HT pour le lot n° 1 ;
- 2 500 € pour le lot n° 3 ;
- 300 € pour le lot n° 5 et
- 800 € pour le lot n° 7.

Ce qui porte à :

- 16 500 € HT le lot n° 1 ;
- 27 500 € HT le lot n° 3 ;
- 3 300 € HT le n° 5 et
- 8 800 € HT le lot n° 7.

**Eddy VALADIER** : Merci. C'est évidemment lié à l'inflation que nous avons à connaître en matière alimentaire.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6. Adoption d'un protocole transactionnel entre la Commune et Monsieur L'EVEQUE**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 6. C'est l'adoption de protection transactionnelle entre notre collectivité et Monsieur L'EVEQUE. En effet, une de nos propriétés a endommagé la propriété de Monsieur L'EVEQUE le 6 octobre 2022 et il y a un montant de réparation de 1 430 € TTC.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 7. Recrutement de vacataires et c'est Madame TUDELA.

#### **7. Recrutement de vacataires**

**Dominique TUDELA** : Bonsoir à tous. Cette délibération, nous la votons chaque année. Et là, nous l'avons prise d'une manière plus pérenne pour alléger un peu notre système administratif. Nous la voterons et puis, quand on en aura besoin, elle permettra d'être là, et puis si on n'en a pas besoin, il n'y a pas une obligation d'embaucher. Donc, là, ça sera pour l'accueil de l'abbatiale, notamment pour les week-ends et jours fériés à un tarif horaire pour deux personnes.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 8. L'instauration d'une prime d'intéressement collectif pour nos agents.

#### **8. Prime d'intéressement performance collective**

**Dominique TUDELA** : Il s'agit d'une prime d'intéressement collectif lié à la performance collective et à la reconnaissance de l'effort de sobriété énergétique réalisé grâce à nos collaborateurs. Cette prime de 500 € qui sera versée courant décembre sera versée à tous les agents de la Ville qui rentreront dans le cadre et les conditions énoncées ci-dessous dont, je suppose, vous avez pris connaissance.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : La Délibération n° 9, il s'agit de la création d'emplois permanents et c'est Madame TUDELA.

#### **9. Création d'emplois permanents**

**Dominique TUDELA** : Encore une délibération classique que nous prenons au fil de l'eau, liée à la vie de notre collectivité, donc au départ des collaborateurs dans les différents services ou des longues absences de chacun. Donc, là, nous avons un certain nombre d'emplois permanents à créer, notamment pour le secteur animation, pour remplacer deux agents territoriaux qui sont en longue maladie et pour deux départs à la retraite.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 10. Approbation du rapport annuel de l'Assemblée spéciale des membres du Conseil d'administration de BRL pour son exercice 2022. Et c'est Monsieur BRUNEL.

### **10. Approbation du rapport annuel de l'Assemblée spéciale des membres du Conseil d'administration de BRL – Exercice 2022**

**Frédéric BRUNEL** : Le Conseil Municipal est donc saisi pour approuver le rapport annuel du compte administratif de la société BRL pour l'exercice 2022. Les dispositions contenues dans ce rapport sont organisées en plusieurs parties. Vie et fonctionnement de la société au cours de l'exercice 2022 et situation financière des sociétés du groupe BRL.

**Eddy VALADIER** : Merci, Monsieur BRUNEL.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 11. Il s'agit d'une convention entre le SYMADREM et la commune pour la surveillance linéaire des ouvrages de protection contre les crues du Rhône. Et c'est toujours Monsieur BRUNEL.

### **11. Convention SYMADREM/COMMUNE – surveillance linéaire des ouvrages de protection contre les crues.**

**Frédéric BRUNEL** : Cette convention lie le SYMADREM et la Commune pour la surveillance des ouvrages de protection contre les crues. En effet, en parlant de crues du Rhône, l'un des moyens de prévention des inondations par rupture d'ouvrage est la surveillance. Le SYMADREM n'a pas les moyens humains pour assurer cette surveillance linéaire des ouvrages, il est dans l'obligation de faire appel aux communes riveraines.

En ce qui concerne Saint-Gilles, il y a sept tronçons où il faut chaque fois qu'il y ait un binôme à partir du niveau 2. C'est au départ de la digue. Et niveau 3, c'est en milieu de digue.

**Eddy VALADIER** : Merci, Monsieur BRUNEL.

D'autres demandes de précisions ? Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 12, il s'agit de remplacer la Délibération n° 2023-05-24 relative à une servitude d'enfouissement de réseaux. C'est toujours Monsieur BRUNEL.

### **12. Annulation et remplacement de la Délibération n° 2023-05-24 relative à la servitude d'enfouissement de réseaux alimentant la production de panneaux**

## photovoltaïques parcelle communale cadastrée Section I n° 3252

**Frédéric BRUNEL** : La société ENEDIS doit établir à demeure dans une bande de 3 m de large une canalisation souterraine sur une longueur totale de 74 m ainsi que ses accessoires sur la parcelle I n° 32-52.

Il est nécessaire de dresser donc un acte authentique à l'effet permanent de la pose et l'exploitation de ces câbles. En contrepartie de cette servitude, la Ville touchera une indemnité globale et forfaitaire de 50 €.

**Eddy VALADIER** : Belle affaire. Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 13, il s'agit de l'aménagement d'un giratoire au Carrefour, entre la RD38 et la RD6572, Chemin du Vin et ça concerne la dissimulation du réseau d'éclairage public. Et c'est toujours Monsieur BRUNEL.

#### **13. Aménagement d'un giratoire au Carrefour RD38/RD6572/Chemin du Vin – Dissimulation du réseau d'éclairage public**

**Frédéric BRUNEL** : Comme au Conseil Municipal du mois de mai, là, il y a un élargissement sur ces réseaux-là. Donc, toujours avec le SMEG où nous sommes, bien sûr, adhérents. La Ville fait appel à ce syndicat pour ces travaux. Donc, cette première délibération, c'est sur l'éclairage public. La participation de la Ville est de 319 411,57 €.

**Eddy VALADIER** : Merci. Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 14, ça concerne le même aménagement, mais cette fois-ci, la dissimulation du réseau de télécommunication.

#### **14. Aménagement d'un giratoire au Carrefour RD38/RD6572/Chemin du Vin – Génie Civil Télécom – Dissimulation du réseau de Télécommunication**

**Frédéric BRUNEL** : Pour la télécommunication. Toujours avec le SMEG pour un montant estimatif de 118 258,75 €.

**Eddy VALADIER** : Je vous remercie. Des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 15. Aménagement d'un giratoire, toujours dans le même carrefour, et là, il s'agit de la dissimulation du réseau électrique.

Donc, il y a l'éclairage public, la télécommunication, et là, c'est le réseau électrique.

### **15. Aménagement d'un giratoire au Carrefour RD38/RD6572/Chemin du Vin – Génie Civil Télécom – Dissimulation du réseau électrique**

**Frédéric BRUNEL :** Et là, c'est pour un montant de 214 701,02 €.

**Eddy VALADIER :** Des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Vous n'êtes pas très curieux. Du coup, je vais vous donner les informations moi-même. Je crois que c'est un projet que vous connaissez, bien évidemment, mais qui est attendu par notre population puisque ce carrefour dit d'Intermarché est un carrefour assez dangereux, même très dangereux, je peux en être le témoin. Il y a assez souvent quand même, a minima, de la carrosserie, si ce n'est pas plus. Donc, il est important que nous agissions.

Nous allons agir, bien évidemment, en direction d'Intermarché jusqu'à la patte d'oie puisque les travaux aujourd'hui du contournement s'arrêtent à la patte d'oie, l'accès à Intermarché. Donc, sur ce petit tronçon. Nous allons faire le tronçon entre ce fameux giratoire à construire et nous allons aller jusqu'à l'intersection de l'école des Calades où il y avait les bains-douches. Et de l'autre côté, côté RD 14, nous allons aller jusqu'au giratoire de la route de Générac. Cela nous permettra de prolonger les installations concernant les pistes cyclables, au-delà du giratoire, puisque vous le savez, après le giratoire de la route de Générac, sur le bas-côté à gauche, vous avez une piste cyclable. Donc, ça favorisera le plan de mobilité qu'ont travaillé nos collègues, et puis évidemment, un petit carrefour giratoire pour sécuriser les accès.

L'objectif qu'on se fixe, et nous avons réunion avec SMEG pas plus tard que la semaine dernière et avec le Département nous nous étions vus au printemps, si tout va bien – je suis toujours prudent, on peut avoir à affronter quelques difficultés, mais je ne crois pas – nous souhaiterions engager ces travaux à la fin du mois de janvier. Puisque les travaux qui concernent le chemin du Vin devraient se terminer fin octobre, voire début novembre. Vous avez vu, depuis hier, ils ont coulé l'enrobé de couleur qui permettra aux cyclistes d'emprunter le contournement sud de la ville. Donc, on devrait terminer au plus tard à la mi-novembre, il peut rester quelques détails à faire. Évidemment, on ne va pas engager les travaux en début décembre pour arrêter le 15 quand les entreprises ferment pour les fêtes de Noël. Donc, on aimerait et on devrait engager ces travaux autour de la deuxième quinzaine de janvier.

C'est tout de même un investissement parce que vous l'avez vu, rien que les travaux de dissimulation des réseaux, on doit en avoir pour 600 000 € TTC. C'est un investissement pour la Ville, de 1 900 000 € TTC. Vous le savez, les travaux coûtent très cher actuellement, mais ils étaient nécessaires.

Délibération n° 16. Il s'agit de la concession avec la SAT et notamment, le rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de la puissance publique. Et c'est Madame BREUIL.

### **16. Concession SAT – Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique au titre de l'année 2022**

**Géraldine BREUIL :** Comme vous le savez, on a signé la convention PNRQAD avec l'ANRU, l'État, l'ANAH, Nîmes Métropole, pour réhabiliter le centre-ville. Suite à cette convention, nous avons également pris un concessionnaire, la SAT, via une concession d'aménagement qui a été signée en décembre 2014. Or, l'article L.524-3 du Code des collectivités locales nous précise que lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce pour le compte d'une collectivité territoriale des prérogatives de puissance publique,



elle doit établir chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice, rapport qui doit être présenté en Conseil Municipal et qui doit être adressé au représentant de l'État dans le département.

Donc, pour l'année 2022, la SAT a exercé les prérogatives de puissance publique pour nous puisqu'elle a mis en œuvre une déclaration d'utilité publique sur un îlot rue de la Paix à l'abandon qu'il a été nécessaire de récupérer pour mener à bien la requalification de ce bâtiment. Le rapport qui est annexé vous fait état du fait que le juge de l'expropriation a prononcé, via une ordonnance, l'expropriation du bâtiment et on n'attend plus maintenant que le juge de l'expropriation nous fixe le montant de l'indemnité d'expropriation. Voici les éléments de ce rapport spécial.

**Eddy VALADIER** : Merci, Madame BREUIL.

Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 17. Il s'agit de modifier le règlement d'attribution des aides pour le ravalement de façades en centre ancien. Et c'est toujours Madame BREUIL.

#### **17. Modification du règlement d'attribution de l'aide pour le ravalement de façades en centre ancien**

**Géraldine BREUIL** : Une toute petite modification, mais qui paraît utile au vu de la qualité de plus en plus importante des restaurations en centre-ville. Il s'agit ici de modifier le règlement d'attribution des aides que nous donnons à chaque conseil, en permettant d'augmenter dans ce règlement d'attribution le plafond des aides puisqu'aujourd'hui, le plafond des aides s'arrêtait à 5 000 €. Or, ce nouveau règlement permet de passer à 10 000 € d'aide pour les restaurations les plus importantes, les plus prestigieuses, c'est-à-dire celles des bâtiments classés en A sur le secteur sauvegardé, c'est-à-dire les bâtiments exceptionnels qui nécessitent des travaux de restauration particulièrement poussés pour être autorisés par l'Architecte des Bâtiments de France.

Donc, n'étant pas dans les mêmes montants de travaux, les taux de subventions avec le plafond de 5 000 € ne paraissaient pas correspondre à ces restaurations-là, donc, le plafond est simplement porté à 10 000 €.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 18. Il s'agit des rénovations de façade par les propriétaires en centre ancien et des attributions de subventions correspondantes. Et c'est toujours, Madame BREUIL.

#### **18. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions**

**Géraldine BREUIL** : Juste avant l'été et la coupure des commissions d'attribution de ces subventions, nous avons deux dossiers qui ont été réputés éligibles entre le 7 juin et le 5 juillet qui sont à l'ordre du jour de cette délibération. Il s'agit de deux subventions. Une subvention qui est attribuée pour un immeuble rue de la République, ainsi qu'une subvention pour des travaux préalables, en tout cas, des études archéologiques sur un bâtiment remarquable de la rue Joly.

Dans cette délibération, il s'agit d'attribuer d'une subvention communale totale d'un montant de 3 746,81 €, ainsi qu'une subvention régionale puisque nous avons un partenariat avec la Région, de 2 599,22 €.

Il est également à l'ordre du jour de cette délibération, un certain nombre d'annulations de subventions puisque depuis maintenant plusieurs années, ces subventions sont accordées. Il y a une quinzaine de subventions sur les 150 qui ont été attribuées qui n'ont pas été réalisées. Donc, par souci de bonne gestion, on annule ces subventions puisque les propriétaires ont un délai de trois ans pour mettre en œuvre les travaux.

Il s'agit donc d'annuler pour un montant total de subvention communale 34 194,04 € et un montant d'aides régionales de 4 727,56 €.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 19. Servitude d'enfouissement de réseaux alimentant la centrale photovoltaïque de Zac Mitra et c'est Monsieur BRUNEL.

#### **19. Servitude d'enfouissement de réseaux alimentant la centrale photovoltaïque parcelles communales B 720-970-972 Zac Mitra**

**Frédéric BRUNEL** : Le Conseil Municipal est saisi pour valider cette servitude de passage entre la société Elément 20 et la Ville sur trois parcelles dans le quartier Mitra dans la section B n° 720-970-972. Et là, c'est un peu mieux : en contrepartie, la Ville sera indemnisée d'un montant de 1 000 €.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 20. Il s'agit de l'actualisation des tarifs des sorties organisées par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'année scolaire 2023-2024 et c'est Madame TUDELA.

#### **20. Actualisation du tarif des sorties organisées par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Année scolaire 2023-2024**

**Dominique TUDELA** : En fait, l'actualisation, c'est de créer un nouveau tarif qui n'existait pas. Donc, au vu des temps difficiles liés à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie pour les parents de jeunes enfants, nous avons baissé le tarif des sorties lorsque nous-mêmes, nous n'aurions pas des droits d'entrée à payer. Avant, il n'y avait pas de distinction. Donc, nous avons créé ce deuxième tarif qui est de 16 € pour une journée avec repas, transport en bus, sans droit d'entrée. Un petit coup de pouce, ne serait-ce que léger, pour les familles saint-gilloises.

**Eddy VALADIER** : Bonne initiative.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 21. Il s'agit d'une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail.

#### **21. Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail – Année scolaire 2023-2024**

**Dominique TUDELA** : Délibération classique aussi, que nous passons chaque année pour permettre de contracter avec l'Éducation nationale qui met à disposition un environnement numérique de travail, l'ENT. Pour un montant pour les sept écoles de 315 € TTC. Ça permet aux familles de se connecter, de rester en lien avec les écoles, notamment pour les devoirs, les notes, comme on peut le connaître aussi au collège. Je crois que c'est Pronote, n'est-ce pas Monsieur MICHEL ? Voilà. Nous, c'est de l'ENT.

Par le biais de cette plate-forme sécurisée, les parents sont en lien permanent avec l'école de leur enfant.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **22. Création d'un pôle Enfance – Demande de subvention auprès des différents partenaires Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'année 2020**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 22. Il s'agit de demande de subvention auprès de nos partenaires pour la création de notre pôle enfance qui regroupera, vous le savez, une crèche, un relais petite enfance, un centre de loisirs et un service de restauration collective. Le coût prévisionnel de cette opération est de 9 500 000 € HT et il vous est proposé de solliciter nos partenaires, notamment l'État, la CAF, la Région et Nîmes Métropole.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 23. Désignation de la personne référente, chargée de l'organisation fonctionnelle des licences de spectacles pour notre ville et c'est Madame PEREZ.

### **23. Désignation de la personne référente chargée de l'organisation fonctionnelle des licences de spectacles pour la Ville de Saint-Gilles**

**Berthe PEREZ :** Les collectivités gérantes des lieux de spectacle doivent détenir une licence d'entrepreneur de spectacles. La Ville de Saint-Gilles détient à ce titre une licence de catégorie 1 et une licence de catégorie 3. Monsieur le Maire est titulaire des licences 1 et 3, conformément à la délibération 2016-05-41 autorisant ce dernier à solliciter les demandes de licences.

Il convient de désigner la nouvelle référente chargée de l'organisation fonctionnelle du dispositif et est désignée Madame Christine MAZURIER comme personne référente chargée de l'organisation fonctionnelle du dispositif.

**Eddy VALADIER :** Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **24. Signature de l'avenant n° 1 pour la période 2022-2028 au contrat Bourg Centre Occitanie entre la Région Occitanie, le Département du Gard, le PETR Garrigue et Costières de Nîmes, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, l'Établissement public foncier Occitanie et la Ville de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 24. Il s'agit de la signature d'un avenant pour la période 2022 du contrat Bourg Centre Occitanie que nous avons conclu avec la Région pour la période 2019-2021. C'est un avenant qui nous permettra d'avoir une lisibilité forte pour les six prochaines années sur les opérations qui seraient susceptibles d'être financées, notamment par la Région Occitanie.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Nous n'y sommes pas encore, mais ça arrivera vite, pas la délibération 25, mais son sujet puisqu'il s'agit d'une demande de subvention pour l'organisation de la crèche vivante pour l'année 2023.

### **25. Demande subvention pour l'organisation de la crèche vivante pour l'année 2023**

**Dominique TUDELA :** L'école Li Cigaloun nous a confirmé qu'ils organisaient à nouveau la crèche vivante en décembre 2023. Et pour ce faire l'association des parents d'élèves, l'APEL, nous demande une subvention que nous versons chaque année d'ailleurs quand la crèche est organisée. Et elle se monte à un montant de 6 000 €.

**Dominique TUDELA :** Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 26. Il s'agit d'annuler une subvention à l'association Tennis de table ASTT de Saint-Gilles et c'est Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA qui va nous la présenter.

## **26. Annulation de la subvention à l'association Tennis de table ASTT de Saint-Gilles**

**Vanessa ROUSSEL-SEVILLA :** Considérant que par Délibération n° 2023-05-53 du 30 mai 2023, la Ville de Saint-Gilles a attribué une subvention de 155 € à l'association de tennis de table ASTT de Saint-Gilles pour son fonctionnement général,

Considérant que les activités prévues par l'association pour l'année 2023 ne nécessitent plus d'aide municipale et que l'association ne souhaite pas la percevoir,

Considérant que la subvention octroyée à l'association de tennis de table ASTT doit être annulée.

**Eddy VALADIER :** Merci. Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 27. Il s'agit là d'une subvention pour l'association Aviron club saint-gillois, l'USEP Victor Hugo et le Football club des vétérans saint-gillois. Et c'est toujours Madame ROUSSEL-SEVILLA.

## **27. Associations Aviron club saint-gillois – USEP Victor Hugo – Football club des vétérans saint-gillois – demande de subventions**

**Vanessa ROUSSEL-SEVILLA :** Considérant que l'association Aviron club saint-gillois sollicite la Commune de Saint-Gilles afin d'obtenir une subvention,

Considérant que l'association USEP Victor Hugo sollicite également la Commune afin d'obtenir une subvention,

Considérant que l'association Football club des vétérans saint-gillois sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention,

Considérant que ces demandes ont pour objectif le financement du fonctionnement général de la structure,

Considérant que la Commune souhaite attribuer une subvention d'un montant de 800 € à l'association Aviron club saint-gillois, une subvention d'un montant de 155 € à l'association USEP Victor Hugo et une subvention d'un montant de 500 € à l'association Football club des vétérans saint-gillois.

**Eddy VALADIER :** Merci. Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Dans la droite ligne, la Délibération n° 28. Une demande de subvention de l'Amicale laïque saint-gilloise d'athlétisme. Toujours, Madame ROUSSEL-SEVILLA.

## **28. Association Amicale laïque saint-gilloise d'athlétisme – Demande de subvention**

**Vanessa ROUSSEL-SEVILLA :** Considérant que l'association Amicale laïque Saint-Gilloise d'athlétisme organise annuellement le tour pédestre « les Foulées de La Biche » à Saint-Gilles,

Considérant qu'à l'occasion de la 40<sup>e</sup> édition qui se tiendra le 1<sup>er</sup> novembre 2023, l'événement aura un rayonnement plus important,

Considérant qu'à ce titre, l'association Amicale laïque saint-gilloise d'athlétisme sollicite la Ville de Saint-Gilles pour obtenir une subvention afin de mener à bien cet événement particulier,

Considérant que la Commune souhaite attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Amicale laïque saint-gilloise d'athlétisme.

**Eddy VALADIER :** Effectivement, voilà 40 ans d'existence et de mise en œuvre de ces foulées qu'il convenait de fêter dignement, l'Amicale nous a proposé une belle journée que nous avons souhaité accompagner, je vous encourage, le 1<sup>er</sup> novembre, puisqu'il va faire beau, d'y participer.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 29. Pour l'association La Reprise et Madame Morgane des demandes de subventions. Toujours Madame ROUSSEL-SEVILLA.

## **29. Morgane Roche et association La Reprise – Demande de subventions**

**Mme ROUSSEL-SEVILLA :** Considérant que Morgane ROCHE a été sélectionnée par la Fédération française d'équitation pour participer au Championnat d'Europe d'équitation dans la catégorie équitation de travail et de tradition,

Considérant que l'association La Reprise présente également cinq cavaliers à cette compétition,

Considérant que Morgane ROCHE d'une part et l'association La Reprise d'autre part, sollicitent respectivement la Ville de Saint-Gilles pour obtenir une subvention afin de les accompagner dans l'organisation de cette participation à la compétition européenne,

Considérant que la Commune souhaite attribuer une subvention d'un montant de 100 € à Morgane ROCHE et de 500 € à l'association La Reprise.

**Eddy VALADIER :** Merci.

Des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**30. Installation classée pour la protection de l'environnement – Déchetterie**  
**Demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création**  
**d'une nouvelle déchetterie intercommunale et de recalibrage du chemin d'accès**  
**communal des Cassagnes à Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER :** Et comme vous avez bien voulu l'accepter, la délibération n° 30 concernera notre déchetterie et l'avis que nous devons porter à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant ce projet de création d'une nouvelle déchetterie intercommunale, puisque ça sera une déchetterie qui sera destinée évidemment à notre collectivité, mais également à la population de Générac. Et puis de recalibrage du chemin d'accès, c'est-à-dire le début du chemin des Cassagnes.

Le commissaire-enquêteur a terminé ses réunions mercredi dernier et si nous souhaitons démarrer au plus tôt cette opération, ou permettre tout du moins à l'Agglomération de la mener le plus rapidement possible, je vous remerciais ce soir d'émettre un avis favorable sur cette affaire.

Si nécessaire, et si vous le souhaitez, on peut suspendre quelques minutes ce Conseil Municipal pour que vous puissiez pleinement prendre connaissance des documents qui vous ont été remis sur table. Est-ce nécessaire ? Ce n'est pas nécessaire ? Oui, c'est un projet public de grande utilité quand on connaît notre déchetterie actuelle.

Donc, si vous ne souhaitez pas de suspension de séance, y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Ce Conseil Municipal est terminé. Quelques mots. On a vécu un joli Week-end du Patrimoine, avec une riche activité. Et puis, vous l'avez vu également ce week-end, beaucoup de choses à droite comme à gauche, mais le lancement départemental du Téléthon 2023 dans notre collectivité puisque Saint-Gilles a été désigné ville phare du Téléthon 2023 avec, déjà pour cette première journée de samedi, de nombreuses associations, de nombreux acteurs qui se sont mobilisés de la matinée jusqu'en fin de journée. Donc, déjà merci à eux, merci à notre collègue, Brigitte SALAMA, d'être chef de file pour faire en sorte que nous puissions réussir ce challenge. C'est un honneur pour nous, mais on veut tâcher de s'en montrer digne.

Donc, on a démarré ce samedi. Nous n'allons pas tarder à connaître le programme complet des manifestations qui auront pour objectif... Alors, bien évidemment, parfois de faire du sport, parfois d'assister à des moments culturels, parfois à des moments plus joyeux, mais le but du jeu, c'est surtout de collecter un maximum d'argent. On va avoir un programme complet – j'imagine, Brigitte – dans quelques jours, voire une ou deux semaines, il y a quelques réglages habituels à faire.

Ça va s'étaler probablement jusqu'à la fin du mois de janvier, voire même un peu plus tard si on trouve des animations à faire. Je vous encourage évidemment à y participer individuellement. Il faut que nous-mêmes, nous fassions preuve non pas de présence, mais surtout de grande générosité. Donc, dès que vous le pouvez, tâchez d'y assister. On peut aussi donner un coup de main parce que les associations s'y engagent, mais il y a du travail. Et surtout, essayez de mobiliser dans vos entourages toutes celles et ceux qui veulent faire preuve de solidarité, notamment vis-à-vis des enfants malades qui ont besoin à la fois que la recherche progresse sur des maladies dites rares ou que des traitements qui sont souvent extrêmement coûteux, eh bien, puissent être proposés à ces malades.

Voilà, il y a beaucoup de choses qui peuvent se faire. Je vous remercie de faire en sorte que ce soit un succès. D'abord pour le Téléthon et que nous nous montrons digne de la confiance que nous a accordé le Téléthon.

Je ne sais pas si Brigitte, tu veux rajouter quelque chose, mais l'enjeu est sans doute bien là, de se mobiliser.


**Brigitte SALAMA** : On a eu la chance d'avoir samedi notre député. On a un député du Gard qui est généticien, qui est très engagé et à l'Assemblée nationale où il prend en charge la commission d'éthique et fait le lien avec le Généthon. Il a été vraiment présent ; on sentait de l'émotion dans ses paroles. C'est quelqu'un qui maîtrise bien son sujet. Il est professeur de biogénétique à l'université. Je lui ai fait un petit mot pour le remercier de sa présence. Il m'a répondu qu'on pouvait compter sur lui. Donc, on verra peut-être l'inviter à une des soirées de projection à l'Abbatiale puisque ça tombe les mêmes jours. Ça serait bien qu'il soit présent à nos côtés.

Et pour le reste, on va communiquer beaucoup sur les manifestations d'octobre maintenant. À partir de mi-octobre, on va publier sur novembre. Après, on continuera parce qu'en fait, si on fait trop à l'avance, on s'y perd. Là, on a trois manifestations en octobre. On a bien sûr la « Foulées de la Biche », il a été le premier pour nous contacter, pour dire qu'on jumelait les 40 ans et le Téléthon, donc on y sera.

Pour le reste, si vous avez des idées, on est preneur. C'est vrai que le calendrier est très chargé sur Saint-Gilles jusqu'à la fin de l'année. Donc, là, on est plutôt sur janvier, février, mais pourquoi pas.

**Eddy VALADIER** : On trouvera toujours une petite place.

La séance du Conseil Municipal est close à 19h44.

Eddy VALADIER  
  
Maire de Saint-Gilles

Brigitte SALAMA  
  
Secrétaire de Séance